

DELIBERATION N° 87/03-03 - APPROBATION DU B.P. 1987 DE LA REGIE DE TELEDIS-
TRIBUTION

Monsieur le Maire, rapporteur, donne lecture du Budget Primitif 1987 approuvé par le Conseil d'Exploitation de la Régie Autonome de Télédistribution de LUDRES en date du 11 Mars 1987.

Les quatre élus de l'opposition ayant déclaré leur intention de ne pas prendre part au vote,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve les compte de la Régie Autonome de Télédistribution.